



CABINET- Bureau de la Communication Interministérielle

Nouméa, le 12 août 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL DES PRESIDENTS ET DES SIGNATAIRES DE L'ACCORD DE NOUMEA (GTPS) DU 11/08/2015

Sur proposition du Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Haut-Commissaire a réuni ce mardi 11 août 2015 une session extraordinaire du GTPS au cours de laquelle les représentants du ContraKmine ont été invités à s'exprimer.

A la suite de cette rencontre, le GTPS a longuement débattu, à huit clos, sur l'ensemble des revendications formulées par les représentants du ContraKmine et notamment sur le sujet des exportations.

Les membres du GTPS tiennent, en premier lieu, à assurer les sous-traitants du secteur minier de leur soutien et de leur volonté de préserver la pérennité de leurs activités minières sur le long terme. Les membres du GTPS tiennent de plus à souligner qu'il n'y a aucune intention de suspendre les exportations.

Les membres du GTPS soutiennent par ailleurs l'initiative du Président du Gouvernement de proposer un accord interprofessionnel visant à garantir des principes et des pratiques contractuels communs à l'ensemble des acteurs du secteur minier.

Les membres du GTPS réaffirment leur engagement à ce que la profession minière, et notamment les sous-traitants, soient associés étroitement aux travaux visant la définition d'une stratégie Pays en matière de nickel, dont la question essentielle des exportations.

Concernant les demandes d'exportations de latérites à destination de la Chine, les membres du GTPS ne se sont pas entendus sur une position partagée au cours de cette réunion. Les représentants du groupe « Les Républicains » souhaitent préciser qu'ils sont favorables aux demandes sollicitées par certaines sociétés minières dès lors que ces autorisations seraient limitées en volume, en teneur et en durée. Ils considèrent que ces autorisations ne seraient pas contradictoires avec le schéma minier de mars 2009.

D'autres membres du GTPS considèrent qu'il n'est pas possible, à ce stade, de répondre favorablement sur ce point dans la mesure où ces exportations sont contraires au schéma minier adopté par le Congrès à l'unanimité en mars 2009. **Ils considèrent, en outre, que cette question a vocation à être débattue dans le cadre des travaux en cours sur la définition d'une stratégie Pays, auxquels la profession sera largement associée.**

Contact presse :

Bureau de la Communication Interministérielle

☎ 26 64 22 ou 26 64 20 - 77 71 93

@ : laurence.esquedin@nouvelle-caledonie.gouv.fr